

## AUTORISATIONS DE CONDUITE

### AUTORISATION DE CONDUITE CHARIOT AUTOMOTEUR CATÉGORIE 3 SUR 2 JOURS



Cette formation vous permettra :

- de conduire un engin de manutention de catégorie 3 de type Chariot automoteur de manutention
- de réaliser les manoeuvres en respect des règles de sécurité.

#### 1. ORGANISATION DE LA FORMATION

##### Pré requis

- Être âgé de 18 ans,
- Maîtriser la langue française,
- Posséder une aptitude médicale,
- Être en possession de sa tenue de travail complète : chaussures de sécurité et gants.

##### Public concerné

- Toute personne appelée à utiliser un chariot automoteur de façon permanente ou occasionnelle.
- Conducteur confirmé.

##### Durée

2 jours

#### 2. PROGRAMME DE LA FORMATION

##### Formation théorique

- Réglementation applicable à l'utilisation d'un chariot automoteur,
- Rôle et responsabilité du conducteur,
- Technologie et environnement des chariots automoteurs,
- Vérifications journalières,
- Utilisation et conduite en sécurité,
- Risques liés au transport de charges.

##### Formation pratique

- Visualisation du chariot automoteur,

- > Vérifications journalières en début et fin de poste,
- > Déplacement à vide et en charge,
- > Prise et transport de charges,
- > Chargement et déchargement d'un véhicule latéralement depuis le sol,
- > Stockage et déstockage sur palettier,
- > Gerbage et dégerbage en pile,
- > Déplacement sur plan incliné.

### **Moyens pédagogiques**

- > Cours sous forme de vidéo projection,
- > Vidéo,
- > Livret de formation,
- > Chariot automoteur, charges, caisses empilables, remorque, plan incliné, palettier.

### **Validation de la formation**

Évaluation théorique et pratique des connaissances acquises lors de la formation. Après avis favorable, délivrance d'une attestation en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite.